



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2018

Débat sur les orientations générales du (PADD) Plan d'Aménagement et de Développement Durables du (PLUi HD) Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Déplacements d'Agglopolys :

Le conseil prend acte du débat qui s'est tenu en conseil municipal sur les orientations générales du PADD dans le cadre du PLUi HD d'Agglopolys et précise que le débat a porté sur les points suivants :

- la consommation d'espaces : Eviter de nouvelles consommations d'espaces agricoles en les valorisant et les protégeant. Privilégier le développement des entreprises industrielles ancrées sur le territoire d'Agglopolys sur site plutôt que délocalisation.
- la mobilité : Développer les liaisons douces pour limiter la circulation automobile : pistes cyclables notamment entre Blois et les communes limitrophes.
- les mutations sociétales : Déploiement du Très Haut Débit pour développer les nouveaux services numériques : création d'espaces de télétravail en commun dans les communes.
- d'une manière générale, il s'avère un manque de priorisation des objectifs.

Finances :

- Le conseil vote des virements de crédits d'investissement sur le budget principal de 13 500 € au chapitre 16 pour le remboursement du capital des emprunts et de 13 452 € au chapitre 21 pour les opérations de réintégrations de frais d'études.
- Décide d'admettre en non valeur et par conséquent de prendre en charge une somme de 2,71 € sur le budget annexe des affaires scolaires correspondant à une créance communale pour laquelle le Receveur municipal n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.
- Le conseil décide de fixer à 23 € le prix du repas pour les personnes de moins de 65 ans et celles n'habitant pas ou plus la commune de Valencisse qui participent au repas annuel des aînés de Molineuf et d'Orchaise en 2018.

Aliénations de biens communaux :

Le conseil décide que les dernières ventes immobilières municipales décidées (maison et hangar à Orchaise) seront réalisées par acte notarié auprès de M. MARY Cédric, Notaire à Blois, et non par acte en la forme administrative comme prévu initialement.

Valencisse, le 15 octobre 2018

Le Maire,



Jean-Yves GUELLIER